

Ordre du Jour :

- En préambule : présentation de POLINNO par la CDC Beaume Drobie
- Validation du conseil communautaire du 15 avril 2021
- Marché public de collecte ordures ménagères et d’emballages ménagers
- Décisions modificatives n°1
- Financement poste manager centre bourg
- Régie de recette accueil de loisirs : ajout de paiement par virement
- Partenariat avec l’association Au-delà du temps
- Subventions culture
- Maison de la saisonnalité an 2021
- Point information jeunesse an 2021
- Dossier OPAH
- ADIL 26 avenant
- Adhésion à l’Agence locale de l’énergie et du climat de l’Ardèche (ALEC07)
- Demande de subvention TPE avec point de vente
- Convention avec l’EPORA
- Crèche Pitchounes : bâtiment Etat ex UT DDT
- Décisions prises par le Bureau
- Décisions prises par la Présidente
- Questions diverses

Séance du 20 mai 2021

L’An deux mille vingt et un et le vingt mai à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au regard de la situation sanitaire et dans le respect de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la Présidence de Madame BAULAND Brigitte, Présidente, au siège de la Communauté de Communes

Présents : Mme MOLLEN Dominique, Mme MOUTERDE Hélène (CHASSIERS), M GRATTEPANCHE Gilles (Chazeaux), M. VEDOVATO Bernard, (JOANNAS), , Mme FOURNET Claudine, M. ROSE Hermand, Mme MAIGRON Agnès et M PAUL André (LARGENTIERE), Mme DI MINO Magali, M. DELEUZE Johan et Mme CAUVIN COCATRE Clarisse (LAURAC), M CHANIOL Bernard et M BEAULATON David (MONTREAL), Mme ALLEFRESDE Laurence (PRUNET), M. VIELFAURE Robert (ROCHER), Mme BALAZUC Marie Hélène et M. BOIRON Bernard (Sanilhac), Mme BAULAND Brigitte (TAURIERS), M. AUBERT Yves (UZER)

Absents excusés : Mme ANJOLRAS Huguette. VILLALONGA Jérémy, Mme OUZEBIHA Arlette M. NURY Didier, M HERNANDEZ Christian

Absents : M BASTIEN Franck

Pouvoirs :

Mme ANJOLRAS Huguette donne pouvoir à M. PAUL André

Mme OUZEBIHA Arlette donne pouvoir à Mme MAIGRON Agnès

M. HERNANDEZ Christian donne pouvoir à Mme MOLLEN Dominique

M. NURY Didier donne pouvoir à M. DELEUZE Johan

Secrétaire de séance : Mme MOUTERDE Hélène

Préambule du conseil : présentation de POLINNO – Pôle d’innovation en Ardèche Méridionale

Présents : M. DEFFREIX Christophe, Président de la CDC Beaume Drobie

M. CHABANE Francis, vice-Président en charge du développement économique, vie des entreprises au sein de la CDC Beaume Drobie

Mme LUCSKO Cécile et M. PERRUSSET Benoît, techniciens au sein de la CDC Beaume Drobie

Ils ont présenté l’outil POLINNO situé à Chandolas qui existe depuis 15 ans et dont les bâtiments appartiennent à la CDC Beaume-Drobie. (3 ateliers de pépinières d’entreprises et un fablab). La gestion était assurée par le SYMPAM jusqu’en mars 2021. Et la CDC Beaume-Drobie a décidé de reprendre la gestion en

direct. Un projet d'agrandissement est prévu pour un coût d'environ 1 million d'euros : 6 ateliers d'art•Un espace de résidence et de coopération artistique •Une artothèque/boutique•Un espace de coworking (ouvert à tous les professionnels)•Un dispositif «microfolie»•Un Fablab (ouvert à tous les publics). Le financement de cet investissement est assuré à hauteur de 20 % par la CDC Beaume-Drobie et à hauteur de 80 % par des subventions acquises. La CDC Beaume-Drobie assume l'investissement en totalité. Et elle recherche des partenaires pour le fonctionnement de la structure qui s'élèverait en totalité à environ 150 000 euros à partir de 2022 avec un reste à charge de 94 000 euros environ. 11 CDC ont été contactées à ce jour. Un prix a été fixé en fonction de la distance de la structure et pour la CDC Val de Ligne le prix serait de 1 euro par habitant et par an. Dans un premier temps, ce partenariat se concrétisera par une convention avec les CDC intéressées – outil souple et dans un second temps il pourra être envisagé un autre type de partenariat qui reste à définir.

Si une grande majorité des CDC ne vient pas financer le fonctionnement de POLINNO, la CDC Beaume-Drobie ne lancera pas les travaux d'agrandissement et fonctionnera avec l'existant. Et si les travaux se réalisent, l'activité de POLINNO continuera pendant les travaux.

A ce jour :

La CDC DRAGA a informé qu'elle ne viendrait pas financer.

La CDC Montagne Ardéchoise et la CDC des Vans ont confirmé qu'elles sont favorables à financer POLINNO.

Les élus du territoire de Val de Ligne ont soulevé le problème de la durée de la convention.

Les intervenants de la CDC Beaume-Drobie ont précisé que la convention sera à co-construire mais que l'objectif est de pérenniser l'outil.

Mme ALLEFRESDE Laurence précise que l'argent engagé correspond à l'attente des professionnels du territoire.

Les intervenants de la CDC Beaume Drobie partent à 19 h 15

OBJET : VALIDATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2021 C 20210415-01

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider le compte rendu du conseil communautaire du 15 avril 2021

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'EMBALLAGES MÉNAGERS C 20210520-02

Madame la Présidente laisse la parole à M. BOIRON Bernard, Vice-Président qui indique que le marché de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers se termine le 31 décembre 2021. Il expose le contenu du cahier des charges du marché de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclés que le cabinet INDDIGO a établi. La durée totale du marché est de **5 ans et 2 mois**.

Cette durée comprend une période de préparation de 2 mois à compter de la notification du marché.

Les prestations de collecte ne commencent qu'à la fin de la période de préparation.

Le marché est exécutoire à compter de sa notification au titulaire.

Un ordre de service précise lors de la notification le délai de préparation ainsi que la date de démarrage des prestations. Pour information, la date de démarrage des prestations à réaliser est prévue le 1er janvier 2022.

Les prestations faisant l'objet du marché peuvent faire l'objet d'une reconduction pour une durée d'un an. Une seule reconduction pourra, le cas échéant, être possible.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de lancer un marché de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en procédure d'appel d'offre ouvert car le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2021

- De valider le cahier des charges du marché public de collecte et d'emballages ménagers du cabinet INDDIGO tel qu'il est décrit ci-dessus
- De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce marché public

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N°1

C 20210520-03

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de modifier le budget 2021 comme suit :

Budget général an 2021 :

- 777 subvention transférée au résultat - 10 euros
- 022 dépenses imprévues - 10 euros

Budget OIT an 2021

- 68111 dotations aux amortissements - 0.87euro
- 022 dépenses imprévues + 0.87 euro

OBJET : FINANCEMENT DU POSTE MANAGER CENTRE BOURG C 20210520-04

Madame la Présidente explique que dans le cadre de Petite Ville de Demain, il peut être recruté un agent pour un poste de manager centre bourg. La commune de Largentière recrutera en direct cet agent pour une durée de 2 ans. Les missions de cet agent concernent en partie la Communauté de Communes du Val de Ligne. Le financement de ce poste dans le cadre de Petite Ville de demain s'élève à 20 000 euros par l'Etat. La Communauté de Communes du Val de Ligne pourrait participer à hauteur de 50 % du reliquat du poste (salaire + charges comprises).

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le financement du poste manager centre bourg tel qu'il est défini ci-dessus.
- De laisser tout pouvoir à Madame La Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION TPE AVEC POINT DE VENTE C 20210520-13

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur VIELFAURE vice-président qui indique que M. ORTIN Florian pour l'enseigne La Shruti box à Largentière a déposé une demande d'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente pour le développement de son entreprise – activité d'épicerie vrac, click and collecte, restaurateur, point de vente plats végétariens à emporter et en livraison, à domicile sur commande. Le dossier rentre bien dans le cadre du règlement d'attribution des aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la communauté de Communes du Val de Ligne. La demande de financement pour la Région est de 5 000 euros et la demande de co-financement pour la CDC Val de Ligne est de 2 500 euros.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le dossier présenté ci-dessus, avec un accord de Co financement pour la CDC VAL DE LIGNE de 2500 euros.
- De laisser tout pouvoir à Madame La Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : REGIE RECETTE ACCUEIL DE LOISIRS C 20210520-05

Madame la Présidente indique que dans le cadre de la régie de recette de l'accueil de loisirs, il y a lieu d'ajouter le moyen de paiement par virement.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider l'ajout du paiement par virement dans le cadre de la régie de recette de l'accueil de loisirs.
- De donner tout pouvoir à Madame La Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AU DELA DU TEMPS C 20210520-06

Madame la Présidente laisse la parole à M. VEDOVATO Bernard, vice-Président qui explique que par délibération en date du 13 novembre 2017, la Communauté de Communes du Val de Ligne a pris la compétence culture pour « Accompagner et conforter les structures culturelles actives du territoire intercommunal dans le cadre des conventions pluriannuelles multipartites initiées par le Département de l'Ardèche ». Dans ce cadre elle s'est engagée en 2018 dans un partenariat avec l'association Au-delà du Temps. Ce dernier qui a permis de maintenir et de développer l'action notamment du Pied aux Planches (saison théâtrale) sur le territoire intercommunal, est arrivé à son terme. Il est proposé que la Communauté de Communes du Val de Ligne prolonge son engagement et soit signataire de la convention quadripartite de partenariat 2021-2023 liant Au-delà du Temps, le Département de l'Ardèche et la commune de Largentière. Le projet de convention est recentré sur le Pied aux planches.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide par 18 voix pour et 5 abstentions (M. PAUL André 2 voix, Mme MAIGRON Agnès 2 voix, M. ROSE Hermand)

- De valider le projet de convention de partenariat avec l'association Au-delà du Temps, le Département de l'Ardèche et la commune de Largentière pour 2021-2023
- De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer cette convention et mener à bien ce dossier

OBJET : SUBVENTIONS CULTURE

C 20210520-07

Madame la Présidente laisse la parole à M. VEDOVATO Bernard, vice-Président qui explique que la communauté de communes du Val de Ligne a reçu 3 demandes de subventions au titre de l'année 2021

- Labeaume en Musiques : 2 000€ pour le développement de ses actions sur le Val de Ligne dans le cadre de la convention partenariale d'objectifs en cours ;
- Au-Delà-du-Temps : 5 000€ pour le maintien et le développement sur le territoire intercommunal de la programmation du Pied aux planches dans le cadre de la convention partenariale d'objectifs 2021-2023 et 2 500€ pour le maintien de l'animation le Temps des Chevaliers ;
- Théâtre d'Aujourd'hui : 5 500€ pour le développement de ses actions sur le territoire dans le cadre de la convention partenariale d'objectifs en cours.

Au titre de la compétence culture, au regard des partenariats en cours et actions engagées, il est proposé d'attribuer au titre de l'année 2021 :

- 2 000€ à Labeaume en Musique pour le renforcement du partenariat ;
- 4 000€ à Au-Delà-Du-Temps pour le renforcement du partenariat.
- 2 500€ à Théâtre d'Aujourd'hui pour le lancement du partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'accorder les subventions au titre de la compétence culture pour l'année 2021 :
2 000€ à Labeaume en Musique pour le renforcement du partenariat ;
4 000€ à Au-Delà-Du-Temps pour le renforcement du partenariat.
2 500€ à Théâtre d'Aujourd'hui pour le lancement du partenariat.
- De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier

OBJET : MAISON DE LA SAISONNALITE 2021 C 20210520-08

Madame la Présidente indique que le coût de la participation pour l'année 2021, concernant la maison de la saisonnalité est de 4 903 euros pour la CDC Val de Ligne

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le cout de la participation pour 2021 de la maison de la saisonnalité d'un montant de 4903 euros.
- De laisser tout pouvoir à Madame La Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : POINT INFORMATION JEUNESSE 2021 C 20210520-09

Madame la Présidente explique que la Mission locale assure le service du point information jeunesse. La prestation comprend une permanence environ 4 fois par mois. Elle propose le service pour un coût annuel de 3 800 euros et il faut y ajouter les frais de déplacement.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le coût du point information jeunesse pour 2021, soit la somme de 3 800 euros auquel s'ajoutera les frais de déplacement .
- De laisser tout pouvoir à Madame La Présidente pour mener à bien ce dossier.

Mme ALLEFRESDE Laurence précise que toutes les actions jeunesse sont importantes à mettre en place actuellement.

M. PAUL André rappelle que la Mairie de Largentière a financé un PRE durant plusieurs années.

OBJET : DOSSIER OPAH C 20210520-10

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur DELEUZE Johan qui présente le dossier OPAH de Monsieur ROUGETET : la subvention accordée par la CDC Val de Ligne était de 17 950 euros. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires par rapport aux devis initiaux. L'ANAH a validé un engagement rectificatif en sa faveur pour les travaux supplémentaires. Au vu des montants des travaux et dans la limite du plafond subventionnable, la nouvelle subvention s'élèverait à 19 058 euros tant pour la CDC Val de Ligne que pour la commune de Largentière. Il faut se prononcer sur le nouveau montant de subvention.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le nouveau montant de la subvention tel qu'il a été défini ci-dessus pour le dossier OPAH de M. ROUGETET
- De donner tout pouvoir à Madame La Présidente pour mener à bien ce dossier et signer les documents nécessaires.

OBJET : ADIL 26 AVENANT N°3 POUR L'ANNEE 2021 C 20210520-11

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur DELEUZE, Vice-Président, qui indique que dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2021, la communauté de communes participe financièrement à l'Observatoire de l'Habitat porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 26).

Cet Observatoire fournit ainsi chaque année des données très utiles auxquelles la communauté de communes n'a pas accès à travers :

- des tableaux statistiques de suivi et un bilan annuel du PLH ;
- des « fiches territoires » synthétisant les statistiques propres à chaque commune et à la communauté de communes ;
- une étude thématique, en fonction de la volonté de la communauté de communes. A titre d'exemple, ont été réalisées pour le Val de Ligne.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de renouveler la participation de la Communauté de Communes du Val de Ligne à l'Observatoire de l'habitat de l'ADIL 26, pour un montant de 2 136€ en 2021. Il est proposé de commander une étude thématique sur les jeunes (16-30 ans) du territoire et leurs besoins en logement.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider la participation de la CDC VAL DE LIGNE à l'Observatoire de l'habitat de l'ADIL 26 pour un montant de 2136 euros pour 2021 et de commander une étude thématique sur les jeunes (16-30 ans) du territoire et leurs besoins en logement.
- De donner tout pouvoir à Madame La Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : ADHESION A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'ARDECHE (ALEC 07) C 20210520-12

Madame la présidente laisse la parole à Monsieur DELEUZE Johan, Vice Président, qui indique que l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) est l'association ardéchoise au service des collectivités de l'Ardèche et des acteurs locaux de la transition énergétique. A ce titre, elle regroupe des collectivités, des organismes associés, des entreprises, des associations et des personnes physiques qui s'impliquent dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition énergétique.

Elle met notamment en œuvre les activités suivantes :

- Conseil et orientation des ménages, des collectivités et des entreprises dans leurs projets et leurs démarches en lien avec l'énergie (en particulier pour les démarches concernant la rénovation énergétique des logements et du petit tertiaire, dans le cadre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat)
- Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique
- Appui des porteurs de projets dans leurs démarches visant à étudier puis mettre en œuvre leurs projets en lien avec la transition énergétique
- Appui des collectivités dans la mise en place et l'animation de stratégies territoriales en faveur de la transition énergétique
- Identification et mise en place de dispositifs d'intérêt collectif et structurant visant à développer des réponses locales adaptées aux enjeux locaux de la transition énergétique

Il est proposé au conseil communautaire d'adhérer à l'ALEC07 pour un coût de 0,30€ par habitant soit 1 833€.

Ce coût comprend :

- 0,20€/habitant pour la mise en œuvre de l'axe 1 (information, conseil, sensibilisation) du SPPEH (Pour information, les modalités de versement de la participation financière des EPCI au déploiement des axes 2 à 5 du SPPEH seront bientôt définies dans le cadre de la rédaction de la convention tripartite qui reliera chaque EPCI à l'ALEC07 et au Département de l'Ardèche. Cette participation financière s'élèvera à 0,51€/habitant et par an)
- 0,10€/habitant pour la mise en œuvre des autres activités de l'ALEC07

Il convient par ailleurs de nommer deux délégués : un titulaire et un suppléant.

Madame Laurence ALLEFRESDE se présente en tant que titulaire, et Monsieur Johan DELEUZE se présente en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le cout à l'ALEC 07 pour 2021, à la somme de 1833 euros.
- De valider Madame ALLEFRESDE Laurence, déléguée titulaire et Monsieur DELEUZE Johan, délégué suppléant.
- Laisse tout pouvoir à Madame La Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : CONVENTION AVEC L'EPORA C 20210520-14

Madame la Présidente laisse la parole avec Monsieur DELEUZE Johan, vice président, qui indique que L'EPORA est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public. Il est compétent pour procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Il est ainsi habilité à effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement et, le cas échéant, à participer à leur financement.

Co-lauréates de l'AMI national « Centre-Bourg » en 2014, la commune de Largentière et la Communauté de Communes du Val de Ligne portent depuis une politique de revitalisation à travers le *Projet de revitalisation du centre-bourg de Largentière et de développement du territoire du Val de Ligne* (2017-2023). Dans le cadre de ce *Projet*, deux îlots ont été identifiés dans le centre-bourg de Largentière comme présentant des conditions d'habitabilité défavorables et nécessitant une intervention globale de réhabilitation et de restructuration.

La commune de Largentière et la Communauté de Communes du Val de Ligne ont sollicité l'EPORA pour une intervention sur l'îlot Saint-Vincent, en contrebas du château. L'EPORA aura pour rôle d'assurer la maîtrise foncière de l'îlot et réaliser une étude afin de définir avec les collectivités un projet d'ensemble de réaménagement de l'îlot.

Il convient donc de signer une convention tripartite d'études et de veille foncière, valable pour une durée de 4 ans prorogable, pour définir les obligations de chacune des parties.

La Communauté de Communes du Val de Ligne y est désignée comme collectivité partenaire.

Concernant les études, l'EPORA s'engage à les financer à hauteur de 80%, dans la limite de 24 000€ HT. Les 20% restant, représentant un montant maximum de 6 000€ HT, devront être financés par une des deux collectivités signataires ou par les deux. Cela exclut les études ou prestations de nature technique. Le coût de ces dernières seront intégralement prises en compte dans le calcul du prix de revient lors de la cession à la commune des biens acquis par l'EPORA ou le remboursement par la commune des frais engagés par l'EPORA.

Concernant la maîtrise foncière, la commune de Largentière étant détentrice du Droit de Préemption Urbain et garante du rachat des biens auprès de l'EPORA à la fin de la durée de validité de la convention, toute acquisition est soumise à une délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider la convention tripartite « d'études et de veille foncière Centre-Bourg OPAH-CB » annexée à la présente ;
- De valider le financement du reliquat qui sera partagé à part égale entre la commune de Largentière et la CDC Val de Ligne ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention tripartite « d'études et de veille foncière Centre-Bourg OPAH-CB » annexée à la présente, avec l'EPORA et la commune de Largentière ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : CRECHE PITCHOUNES / BATIMENT ETAT EX UT DDT C 20210520-15

Madame la Présidente indique que La crèche Les Pitchounes déménagera fin juillet 2021 pour s'installer dans les nouveaux locaux du bâtiment Pôle enfance jeunesse. Une convention avait été signée avec l'Etat afin d'utiliser les locaux anciens UT DDT jusqu'au 30 juin 2021 pour les besoins de la crèche Pitchounes. Les services de l'Etat sont favorables à ce que les locaux anciens UT DDT soient utilisés jusqu'au 31 juillet 2021. Un projet d'avenant à la convention précaire est proposé.

Il faut aussi faire un avenant avec la crèche Pitchounes pour la convention de mise à disposition du local ancien UT DDT pour le mois de juillet 2021.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider un avenant à la convention précaire, jusqu'au 31/07/2021 ;

- De valider un avenant avec la crèche PITCHOUNES pour la convention de mise à disposition du local ancien UT DDT pour le mois de juillet.
- De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU C 20210520-16

Séance du 26 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le vingt-six avril à 16 heures, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame BAULAND Brigitte, Présidente

Présents: BAULAND Brigitte, BOIRON Bernard, DELEUZE Johan, VIELFAURE Robert, VEDOVATO Bernard,
Absent : ROSE Hermand,

Secrétaire de Séance : M. DELEUZE Johan

TOPOGUIDES TOURS DES CEVENNES ET DE LA MONTAGNE D'ARDECHE - MODIFICATION B20210426-01

Madame la Présidente explique qu'il faut modifier le prix de vente du topoguide Tours des Cévennes et de la Montagne pour la nouvelle réédition. En effet, il avait été délibéré le 22 mars 2021 en réunion de bureau sur un prix de vente à 15.70 euros alors que le prix de vente est de 15.90 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau décident à l'unanimité :

- De modifier le prix de vente du topoguide Tours des Cévennes et de la Montagne – nouvelle réédition - et de fixer le prix à 15.90 euros
- De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier

MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE MATERIEL DE CUISINE BATIMENT POLE ENFANCE JEUNESSE VAL DE LIGNE - AVENANT B 20210426-02

Considérant le marché de fourniture et pose de matériel de cuisine pour le bâtiment pôle enfance jeunesse conclu et notifié à l'entreprise FROID CUISINE ARDECHE DROME le 17 mars 2020 valable 3 mois

Considérant la crise sanitaire qui a arrêté le chantier de construction du pôle enfance jeunesse puis ralenti le chantier

Considérant la liquidation d'une entreprise titulaire d'un lot et sur lequel il a fallu relancer un marché

Considérant les nombreux aléas techniques du chantier

Considérant que l'aménagement des offices ne peut être mis en œuvre qu'après réception des lots construction à savoir après le 15 mai 2021

Il est donc nécessaire de modifier la durée du marché à savoir jusqu'au 31 août 2021

Et après modification dans le matériel de cuisine, il est constaté une moins-value de 22,67 euros HT donc montant du marché initial : 51 694.43 euros HT

Moins value : -22.67 euros HT soit marché total : 51 671.76 euros HT

Après en avoir délibéré, les membres du bureau décident à l'unanimité :

- De modifier la durée du marché de fourniture de pose et matériel de cuisine pour le bâtiment pôle enfance jeunesse et de le proroger jusqu'au 31 août 2021
- De prendre en compte les modifications dans le matériel de cuisine et de valider la moins-value de 22.67 euros HT
- De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier et signer tous les documents nécessaires

MATERIEL INFORMATIQUE B20210426-03

Madame la Présidente explique qu'il faut du matériel informatique. NUMERIAN a fourni un devis s'élevant à 344.60 euros TTC

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité :

- De valider le devis de NUMERIAN s'élevant à 344.60 euros TTC
- De donner tout à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier et signer tous les documents.

MOBILIER BATIMENT POLE ENFANCE JEUNESSE B20210426-04

Madame la Présidente explique qu'il faut équiper le bâtiment pôle enfance jeunesse avec du mobilier. Plusieurs devis ont été demandés à l'UGAP :

- Armoires : 2 622.23 euros TTC

- Matériel et Mobilier : 20 933.39 euros TTC
- Défibrillateur avec maintenance sur 3 ans : 1 710.34 euros

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité :

- De valider les devis présentés ci-dessus
- De donner tout à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier et signer tous les documents.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le bureau.

OBJET : DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE C 20210520-17

Madame la Présidente présente les décisions.

Décisions prises concernant le budget général ci-jointes.

Décisions prises concernant le budget de l'OIT ci-jointes.

Les membres présents prennent acte des décisions prises par la Présidente.

DIVERS

Prochain conseil communautaire : le lundi 28 juin 2021

SAFER : Mme la Présidente explique qu'elle a rencontré la SAFER avec M. VIELFAURE Robert. La SAFER va proposer une convention à la CDC Val de Ligne en vue d'un partenariat.

BATIMENT POLE ENFANCE JEUNESSE : M. ROSE Hermand précise que la commission de sécurité se réunira le 11 juin 2021 pour examiner le bâtiment Pôle enfance jeunesse

La réception du chantier du bâtiment aura lieu le 15 juin 2021

Et le 22 et le 23 juin 2021 : déménagement des services d'accueil de loisirs et du RAM dans les nouveaux locaux.

DGF : M. VIELFAURE Robert explique que les services préfectoraux ont envoyé un courriel le 17 mai 2021 pour une possibilité de répartir la DGF 2021 communale de façon dérogatoire. Il faut que la délibération soit prise avant le 2 juin 2021

Il s'avère que les délais sont trop courts pour étudier de façon sereine.

Culture : Mme la Présidente explique qu'elle a assisté à une animation de grande qualité assurée par le Théâtre d'aujourd'hui pour le public scolaire à Laurac.

M. VEDOVATO Bernard explique que le Théâtre d'aujourd'hui assurera une pièce de théâtre à la Roseraie de Bertly le 29 mai 2021 à 17 h.

Il précise que 2020 vins d'Ardèche dans le cadre de ses fascinants week-ends propose un fil rouge : la lecture dans les vignes.

Et l'association Au-delà du Temps, elle assurera les visites guidées estivales de Largentière pour 2021. Et dans le cadre de la convention de préfiguration avec le Département, il est en réflexion que l'association Au-delà du Temps propose une animation avec des marionnettes grandeur nature pour différents publics.